

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'INSTITUT CANADIEN DE LA CONSTRUCTION EN ACIER EST HEUREUX DU RETRAIT SUR LES DROITS IMPOSÉS SUR L'ACIER PAR LES ÉTATS-UNIS ET LES CONTRE-MESURES CANADIENNES

MARKHAM, Ontario, 21 mai 2019 — L'institut de la construction en acier (ICCA) accueille avec joie la levée réussie des tarifs de l'acier en vertu de l'article 232 américain et de toutes les mesures de rétorsion canadiennes. Cet effort négocié par le gouvernement du Canada permettra à l'industrie sidérurgique canadienne, ainsi qu'à ses employés, de réussir et de se développer librement.

Avec la suppression des tarifs américains sur l'acier, les secteurs de la construction en acier en aval et les fabricants d'acier du Canada sont à nouveau en mesure de fonctionner et de soumissionner pour des projets de construction sans risque ni incertitude contractuelle. Notre industrie sidérurgique canadienne peut rester concurrentielle à l'échelle mondiale en fournissant des produits et des structures en acier de qualité des deux côtés de la frontière.

« Nous sommes heureux d'une résolution aussi positive en faveur de l'élimination des tarifs de l'acier par les États-Unis. Les entreprises d'acier canadiennes et leurs employés méritent une chance équitable de réussir et cette négociation à renouveler cette opportunité », a déclaré Ed Whalen, président et chef de la direction de l'ICCA. « Nous félicitons le gouvernement fédéral de ses efforts inlassables pour protéger les intérêts des Canadiens dans cette affaire et pour mettre en œuvre avec succès un commerce équitable avec les États-Unis. »

Dans une déclaration commune, le gouvernement du Canada a annoncé l'élimination des droits de douane de 25% sur l'acier imposés par les États-Unis, en invoquant l'article 232, ainsi que les mesures prises par le Canada en matière de contre-mesures. Dans le cadre de cet accord, le Canada et les États-Unis collaboreront pour mettre au point un processus permettant de surveiller le commerce de l'acier entre eux, ainsi que de pays extérieurs à l'Amérique du Nord, afin d'empêcher que de l'acier subventionné et/ou de dumping entre dans les deux pays.

Nous exhortons le gouvernement canadien à maintenir la même approche active en protégeant le marché canadien contre le dumping et/ou sur les produits d'acier subventionnés. Il est impératif de continuer à appliquer la décision du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) en matière de droits antidumping afin de donner plus de projets de construction aux entreprises canadiennes, de créer des emplois dans l'industrie sidérurgique, de maintenir la croissance économique canadienne et de renforcer la classe moyenne canadienne.

L'ICCA continuera de répondre activement aux besoins du secteur dynamique de la construction en acier au Canada. Nous continuerons de collaborer étroitement avec le gouvernement canadien pour défendre le commerce équitable ainsi que les intérêts de la classe moyenne canadienne.

À PROPOS DE L'ICCA

L'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) est le porte-parole du Canada pour l'industrie de la construction en acier, assurant un leadership en matière de conception durable, de construction, d'efficacité, de qualité et d'innovation. Les efforts de l'ICCA visent à promouvoir l'utilisation et les avantages de l'acier, à protéger la part canadienne du marché et à défendre une communauté diversifiée composée de fabricants, de centres de service, de constructeurs, de consultants, de dessinateurs de détails, de fournisseurs de l'industrie, de propriétaires et de promoteurs.

Le secteur canadien de la construction en acier est une industrie dynamique de 5 milliards de dollars qui emploie plus de 130 000 personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

-30-

Relations avec les médias:

Maricelle Ambat

Coordinatrice au marketing et aux communications

Institut canadien de la construction en acier (ICCA)

(905) 604-3231 poste 107

mambat@cisc-icca.ca